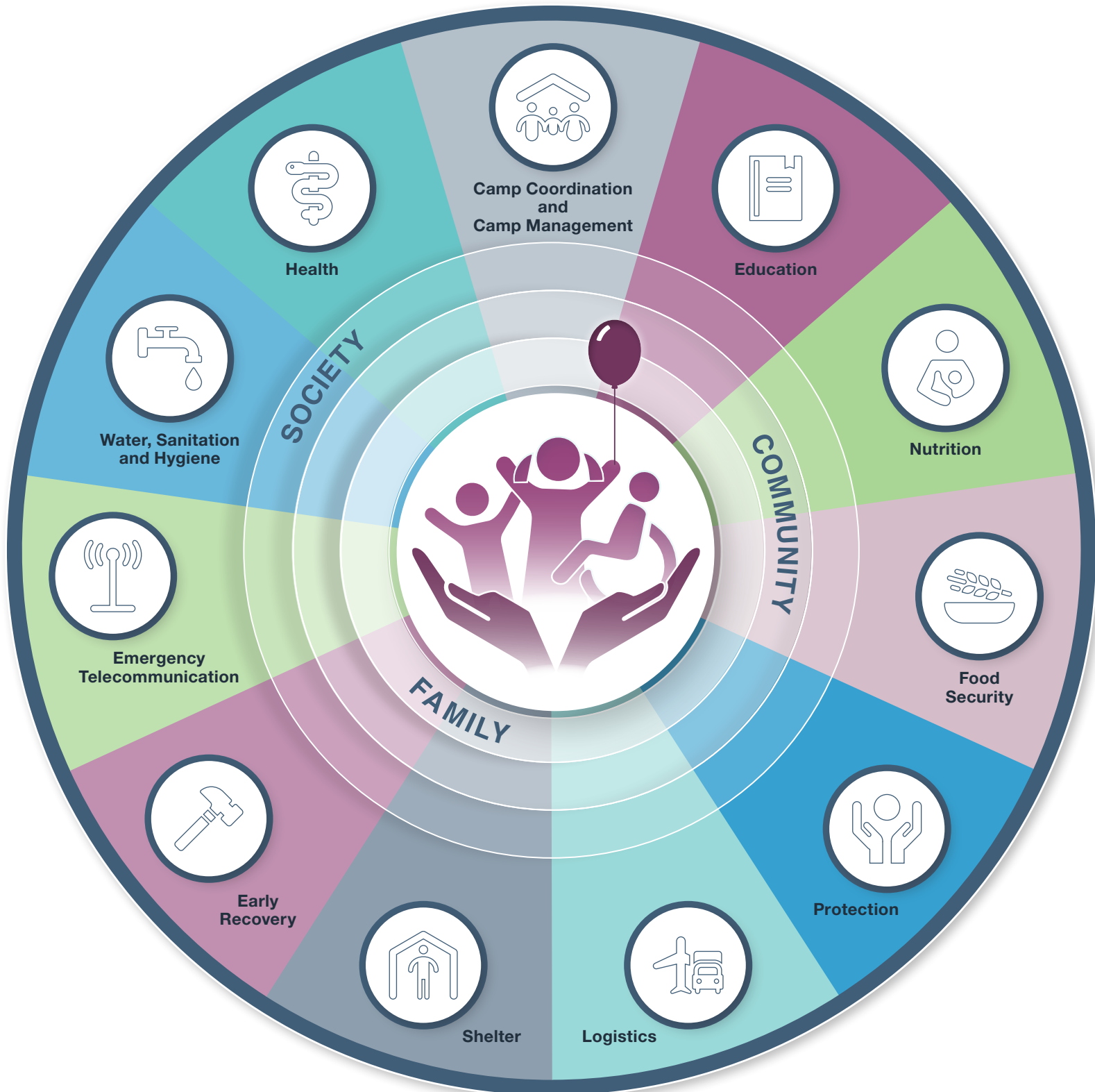




L'ALLIANCE

POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE
DANS L'ACTION HUMANITAIRE

Le role central des enfants et de leur protection dans l'action humanitaire



Le rôle central des enfants et de leur protection dans l'action humanitaire – Une introduction visuelle et écrite

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Les enfants sont touchés de manière disproportionnée par les crises humanitaires.¹ Ils constituent un groupe distinct des adultes, avec des besoins et des capacités uniques qui varient en fonction de l'âge, du sexe, des capacités, du statut juridique et d'autres caractéristiques individuelles. Les leaders et les défenseurs des droits de l'homme ont annoncé que la véritable mesure d'une société peut être trouvée dans la façon dont elle traite ses enfants.

Les enfants constituent un groupe important de détenteurs de droits, comme le stipule la Convention relative aux droits de l'enfant. Leurs droits sont interconnectés et les acteurs du système humanitaire doivent adopter une approche holistique pour garantir leur réalisation. C'est là que la place centrale des enfants dans l'action humanitaire devient cruciale.

Entre autres droits, les enfants ont le droit d'être protégés contre les abus, la négligence, l'exploitation et la violence, et la prévention et la réponse à ces problèmes constituent le fondement du secteur de la protection de l'enfance. Cependant, par nature, les abus, la négligence, l'exploitation et la violence ne peuvent être pleinement traités que lorsque tous les acteurs sectoriels travaillent main dans la main pour s'attaquer aux causes profondes de la violence.

Les enfants ont également le droit d'exercer leur influence sur les décisions qui les concernent. Ils peuvent jouer un rôle essentiel dans leur protection et celle de leurs pairs, ainsi que dans l'identification des besoins de protection et l'aide apportée aux adultes et aux pairs pour les comprendre. Les idées et les points de vue des enfants, qui découlent souvent de leur expérience directe, permettent de prendre des décisions plus

Les enfants, dans toute leur diversité

Dans ce document, le terme "enfants" est utilisé comme un terme global qui englobe tous les enfants, dans leur singularité et leur diversité. Cela inclut

- Les enfants de tous **âges**, y compris les nourrissons / la petite enfance (moins de 5 ans), la moyenne enfance (de 5 à 12 ans, ou "âge scolaire"), et tous les stades de l'adolescence ;
- Enfants de toutes **orientations sexuelles, identités et expressions de genre** ;
- les enfants ayant des **capacités** et des **handicaps** divers ; et
- Les enfants présentant d'**autres facteurs de diversité**, notamment des identités raciales et ethniques différentes, des contextes sociaux,

¹ [https://www.eeas.europa.eu/delegations/un-new-york/children-crisis-spotlight-underfunded-humanitarian-emergencies_en#:~:text=Les enfants%20sont%20disproportionnellement%20affectés%20par,leur%20survie%2C%20croissance%20et%20développement](https://www.eeas.europa.eu/delegations/un-new-york/children-crisis-spotlight-underfunded-humanitarian-emergencies_en#:~:text=Les%20enfants%20sont%20disproportionnellement%20affectés%20par,leur%20survie%2C%20croissance%20et%20développement)

efficaces, plus pertinentes et plus durables sur les programmes et les politiques qui leur sont destinés.. Tous les acteurs humanitaires ont l'obligation de soutenir la réalisation de ce droit.

De par sa nature même, la réalisation de la protection des enfants et de l'ensemble de leurs droits contribue à assurer le bien-être de sociétés entières. Les enfants étant intégrés dans un écosystème composé de familles, de communautés et de la société dans son ensemble, E nsuring le bien-être des enfants ne peut être atteint sans également investir dans l'ensemble du système ..

QU'ENTENDONS-NOUS PAR LE CARACTÈRE CENTRAL DES ENFANTS ET DE LEUR PROTECTION ?

La place centrale des enfants et de leur protection dans l'action humanitaire est une responsabilité partagée, qui vise à garantir que l'ensemble du système humanitaire s'engage activement et consciemment dans la réalisation des droits de l'enfant au sens large ainsi que du droit des enfants à la protection à chaque étape de l'action humanitaire . Cela va au-delà de l'intégration de la protection de l'enfance² et exige que l'ensemble du système se concentre sur la protection et le bien-être des enfants. Chaque personne contribuant et travaillant dans le cadre du système humanitaire a un rôle à jouer.

La centralité des enfants signifie la prise en compte des des points de vue, des capacités, des besoins et des vulnérabilités des enfants dans tous les aspects de la réponse humanitaire, dans toutes les interventions sectorielles. Elle comprend la mise en valeur des perspectives et de l'action des enfants, dans toute leur diversité , et le plaidoyer en faveur d'une plus grande inclusion, participation et priorité des enfants dans les programmes humanitaires, les politiques et les prises de décision.

La centralité de la protection des enfants signifie que tous les acteurs humanitaires sont responsables des droits des enfants à la protection. à la protection. Les acteurs étatiques sont les premiers responsables de la protection des enfants et de la réalisation de leurs droits, tels qu'ils sont définis dans la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant. Cependant, tous les acteurs ont un rôle à jouer en plaçant systématiquement les enfants au centre de l'action humanitaire et en donnant la priorité à la protection et à la responsabilité envers les enfants dans l'ensemble de l'action humanitaire. Cela inclut les politiques du Comité permanent interagences (IASC)³ , les analyses de situation et de contexte, les évaluations et les rapports , les plans d'intervention humanitaire et d'aide aux réfugiés, ainsi que les appels de fonds.

² La protection de l'enfance est définie comme "la prévention et la réponse aux abus, à la négligence, à l'exploitation et à la violence à l'encontre des enfants". Comme décrit à la page 19 dans : http://alliancecpha.org/en/CPMS_home

³ <https://interagencystandingcommittee.org/>

QUE SIGNIFIE LA CENTRALITÉ DES ENFANTS ET LEUR PROTECTION POUR LES ACTEURS HUMANITAIRES ? ⁴

La concrétisation du concept de centralité des enfants et de leur protection nécessite un effort collectif de la part de l'ensemble du système humanitaire. Des actions concrètes menées par divers groupes de parties prenantes peuvent contribuer à ce changement, notamment

- 1. Les responsables humanitaires, notamment les coordinateurs humanitaires et les équipes humanitaires nationales** ont fait de la protection de tous les enfants un objectif stratégique de l'action humanitaire et un résultat collectif que la réponse humanitaire est tenue d'intégrer dans l'ensemble de la réponse. Ceci peut être considéré comme une "lentille enfant" aux obligations des parties prenantes humanitaires à la centralité de la protection et en particulier à la mise en œuvre de la Politique du CPI sur la protection dans l'action humanitaire.
- 2. Les travailleurs humanitaires du secteur de la protection de l'enfance et d'autres secteurs, y compris les coordinateurs et les spécialistes des programmes** : Santé, éducation, sécurité alimentaire, moyens de subsistance, coordination et gestion des camps, et autres acteurs sectoriels, jouent un rôle essentiel en donnant la priorité à la sécurité et au bien-être des enfants, en identifiant les enfants qui ont des problèmes de protection et en empêchant qu'on leur fasse du mal. les préjudices. Travailler dans tous les secteurs avec une "lentille enfantine" contribuera grandement à la mise en place d'une programmation humanitaire centrée sur l'enfant. Pour ce faire, il faudra : a) que tous les secteurs humanitaires prennent systématiquement en compte les capacités, les besoins et les vulnérabilités des enfants dans leur programmation, y compris par la participation des enfants eux-mêmes, et b) prendre en compte les contributions de chaque secteur à la protection et au bien-être des enfants, y compris en travaillant avec les acteurs de la protection de l'enfance.
- 3. Les donateurs humanitaires** : Ils jouent un rôle essentiel et facilitateur. Il peut s'agir de soutenir un financement flexible multisectoriel et pluriannuel, qui contribue aux résultats en matière de protection de l'enfance. Les donateurs devraient exiger des partenaires financiers qu'ils adhèrent aux normes minimales pour la **protection des enfants** dans l'action humanitaire et qu'ils encouragent l'utilisation des approches programmatiques qui tiennent compte des besoins des enfants et les informent. Des investissements devraient être réalisés pour soutenir les efforts de renforcement et de partage des capacités d'une série d'acteurs de la protection de l'enfance et

⁴ Les acteurs humanitaires, les partenaires nationaux et les donateurs peuvent trouver dans les normes minimales pour la protection des enfants dans l'action humanitaire (CPMS) des mesures clés permettant de soutenir le caractère central des enfants et de leur protection. Les huit normes du pilier 4 du CPMS (Working Across Sectors) fournissent des conseils spécifiques sur la manière dont la santé, l'éducation, la gestion des camps, la sécurité alimentaire et d'autres acteurs sectoriels peuvent intégrer la protection des enfants dans toutes les phases de l'intervention humanitaire.

d'autres secteurs afin de mettre en œuvre des programmes de qualité qui améliorent la protection et le bien-être des enfants.

APPEL À L'ACTION

Nous appelons les dirigeants de l'architecture humanitaire, les décideurs au sein des organisations humanitaires et les donateurs à tenir leurs engagements sur et à faire de la protection des enfants un élément central de toute action humanitaire. Les enfants ne sont pas seulement le plus grand groupe de population touché par les crises humanitaires, mais ils sont aussi les plus vulnérables aux impacts de ces crises. Par conséquent, un système humanitaire juste devrait tenir compte des capacités, des besoins et des vulnérabilités des enfants.

En travaillant ensemble, y compris entre les secteurs et à tous les niveaux du système humanitaire, nous pouvons parvenir à une programmation de meilleure qualité, à de meilleurs résultats et à une plus grande responsabilité vis-à-vis des enfants touchés et de leurs familles.

Un leadership efficace et une coordination collective par tous, y compris le soutien aux coordinateurs humanitaires et aux acteurs de l'ensemble de l'"architecture" humanitaire, sont nécessaires si nous voulons concevoir une réponse humanitaire qui respecte les droits des enfants et contribue à leur bien-être .

Donner la priorité aux besoins et à la protection des enfants dans les réponses humanitaires n'est pas seulement un impératif moral, c'est aussi un investissement rentable pour l'avenir. En investissant dans le bien-être et la protection des enfants, nous pouvons construire des familles, des communautés et des sociétés plus fortes et plus résilientes, capables de se rétablir et de prospérer après une crise.